

UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS

Le BICE œuvre pour le respect de la dignité de l'enfant et de ses Droits. Il s'adresse à tous les enfants, sans distinction aucune, dans le respect de leur nationalité, de leur culture et de leur religion, et apporte son soutien à leurs parents et communautés. Il met en œuvre des formations, des actions de plaidoyer auprès des instances internationales et des actions de sensibilisation du public aux Droits de l'Enfant.

Il s'appuie sur la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (0-18 ans) parmi lesquels le droit à une *éducation de qualité*, favorisant le « *développement physique, mental, spirituel, moral et social* » de l'enfant, constitue une priorité (art. 27).

Enjeux pour le BICE dans le domaine de l'Education :

- Défendre le Droit à une *éducation de qualité* pour tous les enfants et à en assurer la mise en œuvre dans les actions sur le terrain ;
- Lutter contre toute forme de maltraitance, de discrimination, d'exclusion ou de marginalisation et en prévenir les risques.

Thèmes :

Le BICE accorde une attention toute particulièrement à *l'éducation des enfants en situation de vulnérabilité ou victimes de violences* :

- Education des enfants en situation de handicap
- Des enfants de familles économiquement pauvres, marginalisées
- Soins et éducation de la petite enfance en milieu défavorisé
- Education des enfants en rupture sociale et familiale, enfants en situation de rue et de précarité, enfants orphelins
- Des enfants travailleurs et employés de maison
- Des enfants anciens soldats
- Des enfants migrants, déplacés avec ou sans leurs parents pour raison économique, climatique ou de guerre
- Des jeunes en conflit avec la loi
- Des enfants victimes de violence et d'exploitation sexuelle
- ...

QUESTIONS :

- En quoi la mise en œuvre du Droit de l'enfant à une éducation de qualité est-il la base et la condition d'exercice de tous les Droits Humains ?
- Quelles sont les implications concrètes de la notion d'*éducation de qualité* ?
- A quelles conditions une instance éducative, formelle ou non formelle, peut-elle garantir une éducation de qualité ?
- Comme les organisations de la société civile peuvent-elles contribuer, aux côtés des instances gouvernementales, à la défense et à la promotion du Droit de l'enfant à une éducation de qualité ?
- Comment inscrire cette collaboration dans une perspective de développement durable ?

DES DEFIS NOMBREUX

- Politiques : l'Etat a ratifié (ou pas) la CNUDE; la législation n'a pas suivi; elle existe mais n'est pas appliquée; l'éducation n'est pas une priorité du gouvernement ; passivité des administrations, corruption
- Economiques: manque de structures, d'enseignants et éducateurs formés ; la survie est la priorité des familles pauvres, enfants obligés de travailler ; manque de débouchés professionnels
- Mœurs et mentalités : éducation des filles souvent négligée ; exploitation sexuelle ; culture de l'autorité (l'enfant doit obéir, châtiments corporels) ; des croyances (enfants sorciers, enfant handicapé compris comme malédiction) ; des abandons

ET cependant, beaucoup de choses sont possibles et se font

7 LIGNES DIRECTRICES DE L'ACTION EDUCATIVE

(Ce vers quoi nous voulons tendre) :

L'enfant et son éducation au centre de la démarche :

1. *Une éducation intégrale* : elle vise le développement humain et spirituel de l'enfant dans toutes ses dimensions - physiques, psychologiques, cognitives, affectives, créatives et sociales. Elle veille à entretenir ou à restaurer les liens entre l'enfant, sa famille et sa communauté sociale et culturelle, ou à favoriser l'intégration de l'enfant dans une famille d'accueil.
2. *Une éducation adaptée et participative* : une éducation adaptée aux besoins et ressources de l'enfant aux différentes étapes de son développement, qui stimule sa participation active à ses apprentissages, qui le rend acteur de son projet de vie, qui l'ouvre au monde et à la diversité des cultures, et intègre une éducation aux Droits de l'enfant. (à commencer par la conscience de soi, le respect de soi et de l'autre).
3. *Une éducation inclusive* : selon les besoins et ressources de l'enfant, elle vise une intégration réussie dans le système éducatif 'ordinaire', la mise en place d'une éducation non formelle reconnue, l'articulation entre éducation non formelle et formelle, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment en articulant apprentissages de base et formation professionnelle.

Des adultes engagés au service du Droit de l'enfant à une éducation de qualité :

4. *Des démarches collaboratives avec les familles et communautés* : des démarches impliquant activement les familles et communautés dans la co-construction, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif pour les enfants. En favorisant la coopération entre *professionnels et familles*, et des *familles entre elles*, elles visent à faire du projet éducatif pour les enfants un levier de développement humain et social.
5. *Une dynamique de projet en partenariat et un travail en réseau ONG* : elle associe des *partenaires locaux* à la construction, la mise en œuvre et le suivi du projet (écoles publiques, acteurs économiques, universités ou centres spécialisés, leaders communautaires...).

L'ONG porteuse du projet travaille en *réseau* avec d'autres ONG présentes dans la région ou le pays et avec les organismes internationaux représentés localement. Cette collaboration vise une analyse croisée du contexte d'intervention, des freins et des pratiques validées.

6. *Des actions éducatives intégrant la formation continue de tous les acteurs : elles visent le renforcement des compétences professionnelles de l'équipe porteuse du projet, des partenaires associés et des bénévoles ; le renforcement des capacités des familles et communautés dans les domaines de la protection de l'enfant, du soin et de l'éducation, de l'entraide. La formation aux Droits de l'enfant vise à susciter chez les familles et communautés une conscience de citoyens responsables, capables de se mobiliser pour la défense de ces droits.*
7. *Une visée de développement durable, impliquant les responsables politiques : l'ONG porteuse du projet et ses partenaires, familles comprises, veillent à assurer, à terme, l'autonomie du projet et sa pérennité, en évitant les logiques d'assistanat et de substitution. Les organisations de la société civile collaborent à la mise en œuvre des Droits de l'Enfant dont la responsabilité première revient aux Etats. La formation continue des acteurs, le travail en partenariat et en réseau tend à renforcer les capacités de plaidoyer auprès des autorités publiques et des responsables politiques.*

Ces démarches associent **Droit à l'éducation et Education aux Droits**.

LES 3 PILIERS (CONVICTIONS FONDATRICES) :

- **Tout enfant** est un *sujet de droit* dont la *dignité* intrinsèque est inaliénable. Il est une *personne résiliente* capable de surmonter ses difficultés. Pour entrer dans cette dynamique de vie et pour développer son potentiel humain et spirituel, il a besoin de *personnes référentes de confiance* et d'un *milieu humain protecteur, aimant et stimulant* (riche d'interactions et ouvert sur l'extérieur).
- **Tout adulte**, quelles que soient ses difficultés, a des *ressources* en lui pour entrer dans une dynamique de changement. Il a besoin pour cela de tisser des relations de *confiance* et de *solidarité* dans un *milieu humain porteur* qu'il contribue à construire.
- **Le projet éducatif** participe de la construction d'une *communauté éducatrice* engageant solidairement tous les acteurs au service d'une *éducation de qualité* favorisant le *développement physique, mental, spirituel, moral et social des enfants*.

Le 'pilier' 3 met en exergue une dimension essentielle, explicite ou implicite dans les différentes démarches.

L'éducation de qualité est celle qui permet **le plein développement de l'enfant dans toutes ses dimensions**¹. Parmi toutes les conditions nécessaires **la qualité de**

¹ De mon point de vue, il ne s'agit *pas seulement* de former « un citoyen responsable » capable de réflexion et d'esprit critique. Un enfant trisomique ne sera peut-être pas un citoyen responsable, mais cela ne l'empêchera pas d'être une personne heureuse capable de donner de la joie aux autres et de les élever spirituellement (nombre de

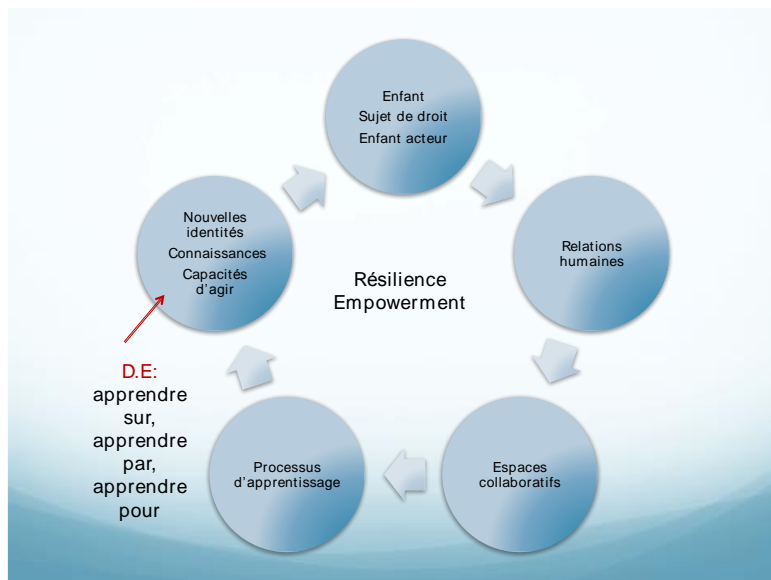
l'environnement humain est essentielle.

L'enjeu est de construire *entre professionnels, avec les familles et avec les enfants* une **communauté éducatrice**, c'est à dire **une communauté** soudée par **la mission commune** (*cum-munus*) d'une éducation de qualité et **actrice** de cette éducation.

Faire équipe entre professionnels, créer des *relations de collaboration* avec les familles et communautés et avec les enfants est un *processus* inscrit dans la durée et qui *modifie* les acteurs au fil de l'expérience.

Il s'agit en un mot de construire avec tous les acteurs impliqués des relations de confiance et des espaces collaboratifs

- Favorisant une **dynamique de changement** à tous les niveaux :
 - Pour l'enfant
 - Pour la et les familles et communautés
 - Pour l'équipe porteuse du projet, elle-même
- Permettant la coproduction d'une **culture éducative partagée** :
 - l'appropriation du sens de la mission commune, càd ce que signifie « une éducation de qualité »
 - la construction de nouvelles connaissances et nouvelles capacités d'agir
 - la construction de nouvelles identités
- Permettant de veiller constamment, et dans un esprit de **coresponsabilité**, à assurer la **cohérence** entre :
 - Les buts et les moyens, ce que l'on dit et ce que l'on fait
 - La **Mission** (enjeux et valeurs) commune et le projet dans ses modalités concrètes, c'est à dire la **manière d'être, d'agir et de penser ensemble** au quotidien



témoignages de parents et de frères et sœurs à ce propos). Il faut pas seulement viser la formation intellectuelle, mais aussi éveiller au sens de la beauté et de la bonté, à la vie intérieure et à la spiritualité. Aider l'enfant et le jeune à découvrir ses talents et passions.

5 ESPACES RELATIONNELS INTERDEPENDANTS 5 NIVEAUX DE COHERENCE A ASSURER :

Communauté éducatrice 1. Un enfant, des enfants, des adultes référents

- *L'enfant est un sujet de droit* : protection, santé, éducation, respect de sa personne, de ses liens familiaux, de sa culture. Repères : Droits de l'Enfant ; selon les législations, critères juridiques de protection de l'enfant et prise en charge des enfants en difficulté, une politique interne de protection de l'enfant (cf. doc. BICE 2014) ; critères psychologiques des étapes de croissance de l'enfant.
- *Chaque enfant est unique* : une histoire relationnelle blessée, des besoins spécifiques, des ressources personnelles, une promesse de devenir
- *Tout enfant est capable de résilience*, c'est à dire capable d'entrer dans *une dynamique positive de vie*. La dimension *spirituelle* de l'éducation et de la résilience consiste dans cet éveil, cette naissance à soi-même et à sa parole où la personne singulière se relie à la source de vie créatrice qui est en elle (cf. Cahiers BICE sur la résilience).

Enjeu 1 : créer les conditions favorables au processus de résilience ; l'éveil à la conscience de soi dans sa dignité, sa valeur, conscience de soi comme sujet de droits

Les fondamentaux :

Cet éveil repose avant tout sur la *qualité de la relation humaine*. L'attitude de l'adulte. L'enfant a besoin d'être accueilli et reconnu pour lui-même, besoin de confiance. Cela implique :

- Des adultes de toute confiance sur qui s'appuyer (tuteurs de résilience)
- L'écoute, le regard bienveillant, le dialogue, la parole vraie
- Un accompagnement personnalisé inscrit dans la durée qui permette à l'enfant de mettre des mots sur les ressentis (l'intelligence émotionnelle), d'exprimer ses aspirations, de restaurer l'estime de soi en découvrant ce qu'il est capable de faire, de comprendre qu'il peut avoir prise sur sa vie (# identité d'échec, conscience victimaire), d'avancer à son rythme en étant fier et heureux de ses réussites (les 'petites pâques') et de donner sens à sa vie
- Un accompagnement psychologique, un accompagnement du processus de (re)socialisation et parfois du processus de 'détraumatisation' pouvant nécessiter des démarches thérapeutiques (ergothérapie, ludothérapie...)

L'éveil à la conscience de soi comme *sujet de droits* commence

- Dans la petite enfance et pour les enfants en situation de handicap par l'apprentissage de l'autonomie dans les gestes quotidiens, la personnalisation d'un espace intime
- L'éducation des enfants et adolescents au respect de soi et de son corps et au respect de l'autre, à l'égalité filles et garçons ; une éducation sexuelle adaptée aux étapes de croissance

- *Des enfants vivant ensemble : une communauté fraternelle à construire avec eux*

Enjeu 2 : favoriser la (re)socialisation, créer un climat familial et apprendre le vivre ensemble ; éveil à la conscience de soi comme membre d'une communauté humaine et acteur de cette communauté

Les fondamentaux :

- Des éducateurs spécialisés garants d'un cadre de vie *protecteur et stimulant*

- Des ateliers sur la mesure du bien-être ; ateliers d'éducation à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation équilibrée
 - L'éducation à la non-violence (ex. la formation à la médiation de conflit)
 - Une démarche *participative* impliquant les enfants dans la construction de l'espace relationnel de vie commune : des *règles* de vie appropriées, des *rites* (le repas), des responsabilités partagées où l'apport de chacun est reconnu par tous (ex. l'accueil d'invités)
 - Le *marquage symbolique* des étapes réussies par chacun, chacun à son rythme, et des célébrations (cf. ceintures de comportement)
 - L'éveil à la conscience de soi *acteur social*, par la participation des enfants et adolescents à des *conseils délibératifs* où ils apprennent à exprimer leur point de vue, à faire des propositions pour résoudre un problème collectif les concernant. (ex. les démarches et outils de la pédagogie institutionnelle ou autres démarches transposables dans le cas d'enfants et adolescents travailleurs).
- *Des enfants apprenant ensemble : une communauté apprenante à bâtir avec eux*
Enjeu 3 : l'éveil du désir d'apprendre, l'ouverture à des mondes autres ; la conscience de soi comme sujet apprenant capable de construire de l'intelligence avec d'autres
Les fondamentaux :
 - Des enseignants spécialisés et accompagnateurs scolaires formés
 - Développement des capacités d'expression et de communication (des langages)
 - Des méthodes d'éveil favorisant la créativité, jeux favorisant concentration, socialisation, la compréhension de la notion de règles
 - Articuler apprentissages individualisés et réflexifs (comment j'apprends ?) et apprentissages collaboratifs
 - *Faire ensemble* et donner du sens aux apprentissages : des méthodes actives permettant aux enfants de construire ensemble des savoirs : apprendre à chercher de l'information, comparer, trier, classer, résoudre ensemble un problème ensemble (cf. approches socio-cognitives, Jérôme Brunner)
 - *Penser ensemble* en groupes de discussion sur des thèmes (limonade-philos)
 - *Faire pour d'autres* : des projets participatifs coresponsables (un expo, du théâtre, un petit projet humanitaire)
 - Des médiations culturelles valorisant la culture locale (projet artistique et exposition, jardin communautaire, danses, musique, théâtre) et ouvrant sur d'autres mondes (ex. projet bibliothèque-ludothèque-multimédia)

Communauté éducatrice 2 : des professionnels, des compétences différentes conjuguées, au service d'une mission commune (dimension transversale)

Enseignants, éducateurs, jeunes animateurs, travailleurs sociaux, médecin, psychiatre, psychologue, infirmier/ère, art-thérapeute, bénévoles impliqués dans l'accompagnement des enfants...

- *Le faire équipe, une unité plurielle à bâtir. La qualité de l'accompagnement des enfants dépend de la qualité des relations au sein de l'équipe porteuse du projet pour eux.*
Enjeu 1 : Pour chacun des professionnels l'enjeu est d'apprendre à se décentrer, à apprendre de l'autre en croisant les regards sur l'enfant (et sur sa famille)

Les fondamentaux :

- Partage des observations sur l'enfant entre l'accompagnateur référent et le psychologue
- Des temps de *concertation* en équipes, réguliers, ritualisés, centrés sur le suivi éducatif des enfants
- Un régulateur gardien des règles de la prise de parole
- L'écoute réciproque, l'égalité de parole, le non jugement (dans le respect de la confidentialité partagée, convier périodiquement des personnes impliquées dans la vie collective auprès des enfants, le *tuteur de résilience* n'étant pas toujours l'éducateur officiellement référent de l'enfant)

• *De l'équipe plurielle à la communauté éducatrice :*

Enjeu 2 : renforcer les capacités professionnelles et construire une culture éducative commune à travers et au-delà de la pluralité des cultures métier (le professionnel lui-même est ici au centre)

Les fondamentaux :

- un animateur formé aux démarches GAEP (Groupes d'analyse de l'expérience professionnelle) ou aux pratiques dites de 'supervision'
- des temps réguliers d'analyse des situations et pratiques éducatives
- le but : faire émerger et formaliser les savoirs cachés dans l'expérience professionnelle ; renforcer les solidarités en partageant les situations-problèmes, et en envisageant ensemble les réponses possibles

• *De la communauté éducatrice solidaire au projet collectif: une institution apprenante en chemin*

Enjeu 3 : susciter et accompagner la dynamique d'innovation.

Les fondamentaux :

- Une démarche de recherche-action passant par l'analyse des besoins, l'invention et l'expérimentation de la réponse constitutive du projet ; des études avec des assistants de recherche (ex. Peder, enfants des rues)
- Un directeur garant de la mission commune, impliqué dans le suivi du projet, appui dans les ajustements permanents à opérer pour résoudre les problèmes
- Des démarches de résolution des conflits intersubjectifs pouvant survenir au sein de l'équipe
- Une analyse de l'impact de l'innovation sur l'organisation, sur les identités métiers, sur la posture managériale, sur les bénéficiaires du projet
- Un accompagnement extérieur, pouvant impliquer des universitaires
- Des actions de formation continue des professionnels et des bénévoles associés.

Communauté éducatrice 3. Une équipe professionnelle et des familles

• *Une famille associée au projet pour l'enfant*

Enjeu 1 : l'implication de la famille dans le projet pour l'enfant, conscience de soi comme parent et travail sur la relation à l'enfant

Les fondamentaux :

- L'écoute, le regard positif sur la famille, sa remise en confiance
- L'aide au changement de regard sur l'enfant, sur l'école et son importance pour l'enfant ; médiation famille, si besoin
- Le faire avec : la coresponsabilité, la co-éducation (famille biologique ou famille

d'accueil et professionnels)

- *Des familles impliquées dans le projet collectif pour les enfants*
Enjeu 2 : élargissement de la conscience des droits de l'enfant, conscience de soi comme acteur dans la mise en œuvre du Droit à l'éducation
Les fondamentaux :
 - Associer les familles à la mise en œuvre d'un événement collectif avec les enfants
 - Leur permettre de prendre conscience des acquis des enfants (expositions, spectacles etc.) et, notamment dans le cas des enfants travailleurs, de l'intérêt des apprentissages scolaires
 - Les impliquer dans l'évaluation du projet (prévu par certaines législations)
 - Formations selon besoins : formation qualifiante d'assistantes maternelles ; formation des familles d'Accueil transitoire...
- *Des familles entre elles et dans un environnement social*
Enjeu 3 : le renforcement des solidarités et des capacités d'action collective ; conscience de soi comme acteur social
Les fondamentaux :
 - Ménager des temps de rencontre entre familles, de partage des difficultés et des savoir-faire
 - Des temps conviviaux, des célébrations avec enfants et équipe pro
 - Favoriser la participation des familles à des réseaux d'entraide et de défense des droits de l'enfant en soutenant la capacité d'organisation communautaire et d'actions coopératives :
 - *Formations* : aux Droits de l'Enfant, à la parentalité positive, aux démarches coopératives (animation de groupes d'entraide, AGR, micro-crédits..).
 - *Des méthodes de formation participative* entre parents et un animateur formé.
Cf. *Méthode d'Enrique Pichon Rivière* des groupes de formation dits 'groupes opératifs', fondée sur la relecture des expériences de vie et des conflits intersubjectifs douloureux. *Méthodes d'éducation populaire* et autres démarches passant l'analyse des situations éducatives vécues par les participants et les échanges de compétences. Assurer en un mot, la cohérence entre les contenus et visées et les méthodes de formation !

Communauté éducatrice 4. Une équipe porteuse et des partenaires institutionnels

- *Dispositif non formel et système éducatif formel : des instances et des cultures pédagogiques à articuler*
Enjeu 1 : la (ré)insertion scolaire de l'enfant ; l'adaptation de l'environnement à l'enfant en difficulté et non l'inverse
Les fondamentaux :
 - Une démarche de co-construction du projet en partenariat : l'appropriation du sens du projet pour les enfants, l'engagement mutuel
 - Le partage des responsabilités, des positionnements respectifs clarifiés (précisant notamment le rôle de l'accompagnateur scolaire et de l'éducateur spécialisé par rapport à l'enseignant de la classe ordinaire...) ; la mise en place du cadre (ex. emplois du temps aménagés).
 - Un suivi régulier de la mise en œuvre en instance collective
 - La formation des enseignants des classes ordinaires à la prise en charge d'enfants

ayant des besoins spécifiques et à la pédagogie individualisée ; la formation des éducateurs et accompagnateurs scolaires aux exigences de l'école, travail sur leur positionnement par rapport à l'école et leur rôle auprès des enfants

- Rappel : Formations permettant aux familles pauvres de réaliser des activités génératrices de revenus pouvant financer la scolarisation des enfants et développer leur propre autonomie.
- *Des centres de formation professionnelle, des artisans, des administrations, des ressources communautaires : un partenariat multidimensionnel à construire*
Enjeu 2 : la formation et insertion professionnelle des jeunes ; développer la capacité à être acteurs dans le champ socio-économiques ; offrir des alternatives aux enfants initialement en situation de rue ou anciens soldats

Les fondamentaux :

Une dynamique de coopération impliquant les différents acteurs

Des apprentissages fonctionnels, un choix de domaine d'apprentissage professionnel ouvert à tous (filles et garçons), un suivi de la formation impliquant le jeune et des possibilités de réorientation

La formation des maîtres tuteurs de stage

Viser la reconnaissance officielle de la qualification professionnelle acquise par l'apprenti dans le système d'éducation non formelle

Aider les jeunes à s'impliquer dans des groupements de production, associations et corporations existants, favorisant leur insertion sociale et la reconnaissance de leurs compétences.

Communauté éducatrice 5. Des équipes ONG en réseau

- *Une pluralité d'expérience et de cultures éducatives, une mission commune*

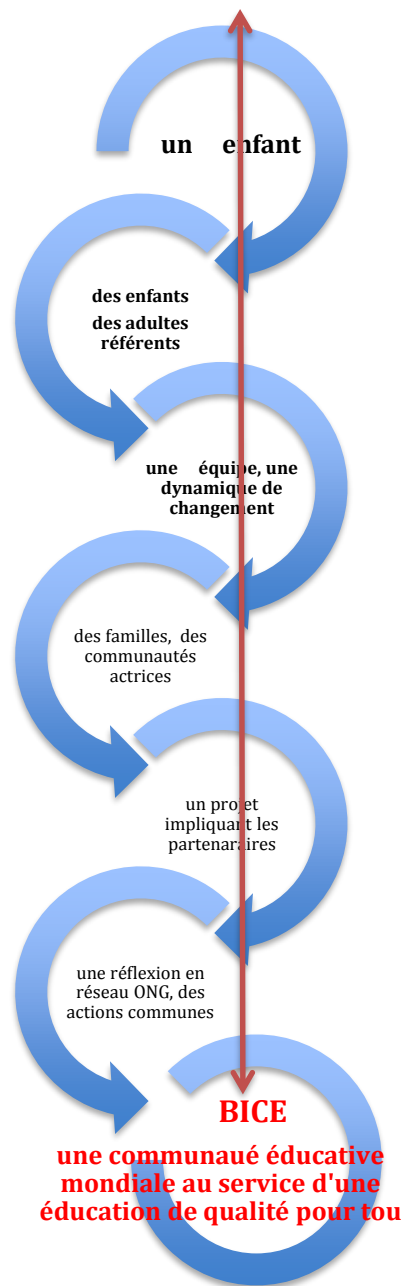
Enjeu : Construction d'un savoir commun à travers les différences

: Développement des capacités d'actions conjointes

Les fondamentaux :

- Explicitation de la mission commune et de ses implications
- Analyse des contextes locaux, des enjeux, des freins, des marges d'action
- Pas seulement la 'mutualisation des Bonnes pratiques', mais une analyse partagée des processus qui ont permis de les faire émerger et une réflexion commune sur leurs fondements (anthropologiques, éthiques, psychopédagogiques, méthodologiques)
- Réflexion partagée sur la convergence et la complémentarité des projets,
- Conception d'actions conjointes de sensibilisation de l'opinion et de plaidoyer auprès des autorités régionales et nationales. Les études sur la situation réel des enfants de la rue ou les handicapés dans certaines institutions contribuent à alerter les responsables politiques. L'enjeu n'est pas de faire à leur place, mais bien de nouer un partenariat entre ONG et pouvoirs publics face à *l'enjeu commun* de l'éducation, c'ad de la mise en œuvre effective du Droit à une éducation de qualité pour tous.
- AU NIVEAU INTERNATIONAL, dans le cadre du BICE : construction d'un *référentiel commun* sur la base de l'analyse des pratiques de terrain validées, et d'un *argumentaire de plaidoyer*.

*Favoriser le plein développement
de chaque enfant, en tant que sujet
de droits et acteur social*



PETIT MEMO POUR PENSER ET AGIR ENSEMBLE DANS UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT

1. *Le désir de changer les choses, la volonté d'agir ensemble pour apporter une réponse à des besoins*
2. *Une prise de risque réaliste : oser aller de l'avant, inventer, expérimenter, apprendre en marchant, se confronter à nos différences, accueillir l'imprévu et en tirer le meilleur, remettre les choses en question et reprendre autrement ; accepter de changer soi-même pour changer les choses.*
3. *Un cadre clair : un 'qui fait quoi' (partage des responsabilités et principe de subsidiarité) ; des temps de concertation et de relecture réguliers, ritualisés (des règles de prise de parole et d'écoute) ; un calendrier des étapes*
4. *L'ouverture extérieure : s'enrichir des autres, confronter les expériences, se faire accompagner, intégrer des formations individuelles ou collectives, selon besoin*
5. *Des temps de prise de distance, hors cadre : pour se ressourcer, remettre en perspective, penser le sens de ce que l'on fait et se poser cette question clé :
En quoi ce projet nous fait bouger ? En quoi le travail avec des enfants et familles en difficulté nous fait grandir au plan humain et spirituel ?*

Trois citations qui m'accompagnent depuis des décennies :

Paul Baudiquey :

*« Bénis soient les regards, assez tendres,
assez fous, assez vrais
pour me donner le cœur de m'espérer encore,
de m'attendre à quelqu'un d'autre en moi. »*
Pleins signes, éd. du Cerf, 1988, p. 47

Proverbe africain :

« Il faut un village pour éduquer un enfant. »

Gandhi : *« sois toi-même le changement que tu veux pour le monde »*

(Danielle Rapoport : *« La bien-traitance des plus vulnérables d'entre les siens est l'enjeu d'une société tout entière, un enjeu d'humanité. »* (Opération pouponnières, 1980 – *La Bien-traitance envers l'enfant. Des racines et des ailes*, Belin 2006).

